ville de Chaumont

# COMPTE-RENDU SUCCINCT DU CONSEIL MUNICIPAL
# DU 25 septembre 2020

Le vingt cinq septembre deux mille vingt à 18 h 00, les membres du Conseil municipal, régulièrement convoqués le dix huit septembre deux mille vingt, se sont réunis à la salle des fêtes de Chaumont sous la présidence de Madame Christine GUILLEMY, Maire.

Monsieur Pierre ETIENNE, Cinquième adjoint, prend place en qualité de secrétaire.

Membres du Conseil municipal : 35
Membres du Conseil municipal en exercice : 35

**PRESENTS** : 33
Christine GUILLEMY, Paul FOURNIE, Isabelle FENAUX- MILLOT, Gérard GROSLAMBERT, Céline BRASSEUR, Pierre ETIENNE, Véronique NICKELS, Thierry ALONSO, Jessica GOULIN, Christophe FISCHER, Sophie NOEL, Nelly BOUSSARD, Frédéric ROUSSEL, Patrick VIARD, André Xavier RESLINGER, Catherine SFEIR-LAVIGNE, Sylvie CORDIER, Laurence AÏDAN, Catherine PAZDZIOR- VIGNERON, Olivier CHANTIER, Marie-Christine MURGIDA, Olivier DORE, Arnaud LAMOTTE, Karine COLOMBO, Nabil CHAOUI, Morgane LENGRAND, Khalid BOUSABATA, Lise COURTOIS, Joris PIERRET, Rémi VOLOT, Alexandre PERNET, Dorcas NOU, Sylvain DEMAY

**EXCUSES** : 2
Didier COGNON, Michèle LEMAIRE

**PROCURATIONS** : 2
Didier COGNON à Frédéric ROUSSEL, Michèle LEMAIRE à Gérard GROSLAMBERT

Madame le Maire ouvre la séance.

Le procès-verbal des Conseils municipaux des 28 mai et 15 juin 2020 sont approuvés à l'unanimité.

## Motion pour le maintien des guichets de la gare SNCF de Chaumont

Le Conseil municipal demande à l'unanimité le maintien du service actuellement assuré par les agents des guichets en gare de Chaumont et demande une audience auprès de la SNCF afin d'exposer la nécessité du maintien de ce service indispensable pour le territoire de Chaumont.

** Arrivée de Madame Michèle LEMAIRE*

## Tarifs 2021 de la taxe sur la publicité extérieure (TLPE)

Le Conseil municipal décide, à raison de 29 voix pour, de 2 voix contre (Alexandre PERNET, Dorcas NOU) et de 4 abstentions (Lise COURTOIS, Joris PIERRET, Rémi VOLOT, Sylvain DEMAY) :

- De reconduire l'exonération totale des enseignes non scellées au sol si la somme de leurs superficies est inférieure ou égale à 12m² en application de l'article L.2333-8 du CGCT,
- De reconduire les tarifs appliqués depuis 2018 pour l'année 2021 comme indiqué ci-dessous :

Les tarifs 2021 applicables sont, par m² et par an :

| **Enseignes : tarifs 2021** | | | | |
|---|---|---|---|---|
| Superficie totale inférieure ou égale à 7m² | Superficie totale supérieure à 7m² et inférieure ou égale à 12m², non scellées au sol | Superficie totale supérieure à 7m² et inférieure ou égale à 12m², scellées au sol | Superficie totale supérieure à 12m² et inférieure ou égale à 50m² | Superficie totale supérieure à 50m² |
| Exonération | Exonération | 10.00€ | 20.00€ | 40.00€ |

| **Dispositifs publicitaires et pré enseignes : tarifs 2021** | | | |
|---|---|---|---|
| **Supports non numériques** | | **Supports numériques** | |
| Superficie totale inférieure ou égale à 50m² | Superficie totale supérieure à 50m² | Superficie totale inférieure ou égale à 50m² | Superficie totale supérieure à 50m² |
| 10.00€ | 20.00€ | 30.00€ | 60.00€ |

## Attribution de subventions

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer les subventions suivantes :
Comité d'animation de Brottes : 1 500 €
Union Langroise (dans le cadre des travaux sur le carillon du parc Sainte Marie) : 3 850 €.

## Modification n°7 de la convention constitutive du groupement de commandes 'Achats groupés" - Modification de l'objet

La convention constitutive est modifiée comme suit :
- ajout de l'objet : Location de matériels de travaux publics ;

- retrait des objets suivants : achat de matériel informatique, formation professionnelle, chèque déjeuner et prestations sociales diverses.

Le Conseil municipal décide, à raison de 34 voix pour et de 1 abstention (Sylvain DEMAY), d'approuver la convention constitutive modifiée et d'autoriser Madame le Maire à signer la convention constitutive ainsi que tout acte s'y rapportant.

## Création du groupement de commandes "Achats collectifs" - Convention constitutive

Il est proposé la création d'un groupement de commandes entre l'agglomération de Chaumont et la Ville de Chaumont pour les secteurs d'achat suivants :
- Achat de matériel informatique
- Formation professionnelle
- Chèque déjeuner et prestations sociales diverses.

Le Conseil municipal décide, à raison de 34 voix pour et de 1 abstention (Sylvain DEMAY), d'approuver la convention constitutive et d'autoriser Madame le Maire à signer la convention constitutive ainsi que tout acte s'y rapportant.

## Quartier Foch - SOLOREM : approbation du compte-rendu annuel d'activités 2019

Le bilan du quartier Foch arrêté au 31 décembre 2019, fait apparaître un poste de dépenses s'élevant à 18 725 K€ et un poste de recettes s'élevant à 17 967 k€ incluant le financement correspondant, soit un solde négatif de 758 k€ HT et un solde négatif de trésorerie s'élevant à 3,7 k€.
Ce bilan révisé s'équilibre en dépenses et en recettes à 19 359 k€ grâce à la participation de la Collectivité qui s'élève à 3 521 k€.

Le Conseil municipal décide, à raison de 32 voix pour, de 1 voix contre (Sylvain DEMAY) et de 2 abstentions (Alexandre PERNET, Dorcas NOU):

- d'approuver le compte-rendu d'activités de la SOLOREM concernant le site du quartier Foch, le bilan et le plan prévisionnel de trésorerie révisés à la date du 31/12/2019,

- d'autoriser SOLOREM à renouveler la mobilisation du crédit relais en ajustement de trésorerie auprès d'un pool bancaire constitué de quatre banques (Société Générale / Banque Populaire Alsace Lorraine Champagne / CIC / Caisse d'Epargne) à hauteur de 600 k€ pour 2020 (crédit relais utilisable en fonction des besoins réels de trésorerie de l'opération).

## Contrat de Ville de Chaumont : Evaluation à mi-parcours, protocole d'engagements renforcés et réciproques et Plan Territorial de Lutte contre les Discriminations

Le Conseil municipal décide, à raison de 32 voix pour et de 3 abstentions (Alexandre PERNET, Dorcas NOU, Sylvain DEMAY), d'approuver l'évaluation à mi-parcours du contrat de ville, le protocole d'engagements renforcés et

réciproques et le plan territorial de lutte contre les discriminations et d'autoriser Madame le Maire à signer ces documents.

## Demandes de subventions Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) - Relance

Dans le cadre d'une politique inédite de relance de l'activité économique, fondée sur une ambition environnementale renforcée en réponse à la crise liée à l'épidémie de Covid 19, le Gouvernement a décidé de doter d'un milliard d'euros supplémentaires la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) afin d'accompagner un effort de relance rapide des projets des communes et de leurs groupements.

La Ville de Chaumont envisage de déposer les demandes de subventions suivantes au titre de la DSIL 2020 :

- Rénovation de la salle des fêtes ;
- Réfection des remparts de la vieille ville et installation d'une vidéo-protection sur le square Philippe Lebon ;
- Restructuration de bâtiments publics patrimoniaux vacants ;
- Travaux d'isolation et de chauffage, ventilation et climatisation (CVC) des équipements publics ;
- Favoriser l'usage du vélo par l'installation d'équipements extérieurs sécurisants ;
- Refonte des espaces publics aux abords des bâtiments publics patrimoniaux et expérimentation de nouveaux usages pour redynamiser l'attractivité u cœur de ville ;
- Création d'une maison du projet « Cœur de ville » dans une vieille échoppe du centre-ville historique ;
- Interventions techniques et patrimoniales sur la chapelle des Jésuites (classée monument historique) ;
- Installation de toilettes publiques écologiques au sein du Jardin Agathe Roullot (JAR) ;
- Réaménagement des espaces intérieurs des halles Baltard (classées monument historique) pour favoriser le commerce de proximité et les circuits courts (phase 1) ;
- Alimentation en eau des jardins familiaux ;
- Mise aux normes des installations sanitaires du camping municipal ;
- Requalification d'une école communale en école de demain, inclusive et résiliente.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à raison de 30 voix pour et de 5 abstentions (Lise COURTOIS, Joris PIERRET, Rémi VOLOT, Alexandre PERNET, Dorcas NOU) d'accepter les plans de financement prévisionnels et d'autoriser Madame le Maire à signer tout acte relatif à ces opérations et à solliciter les cofinancements relatifs à ces dossiers.

## Compétences « Eau » et « Assainissement des eaux usées » : Avenant n°1 à la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage conclu entre la Communauté d'Agglomération de Chaumont et la Commune de Chaumont au titre de la compétence « Eau » et de la compétence « Assainissement des eaux usées » (hors SPANC).

Compte-tenu de l'évolution du programme de travaux, il est proposé de modifier par voie d'avenant l'article 2 de la convention.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- D'approuver l'avenant n° 1 à la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage conclu entre la Communauté d'Agglomération de Chaumont et la Commune de Chaumont au titre de la compétence « Eau » et de la compétence « Assainissement des eaux usées » (hors SPANC).

- D'autoriser Madame Le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage conclu entre la Communauté d'Agglomération de Chaumont et la Commune de Chaumont au titre de la compétence « Eau » et de la compétence « Assainissement des eaux usées » (hors SPANC).

## Colis de Noël 2020

Le Conseil municipal décide, à raison de 34 voix pour et de 1 abstention (Sylvain DEMAY), de valider la remise d'un « Colis de Noël » pour 2020 d'un montant de 100 € pour une personne seule et 135 € pour un couple.

## Solidarité bons de Noël 2020

Le Conseil municipal décide, à raison de 32 voix pour et de 3 abstentions (Alexandre PERNET, Dorcas NOU, Sylvain DEMAY) de reconduire l'opération « Solidarité Bons de Noël » comme suit pour Noël 2020 :

| TRANCHES | QUOTIENTS RETENUS | 2020<br>MONTANT DU BON ATTRIBUE PAR ENFANT<br>Né après le 1er janvier 2006 |
|---|---|---|
| A | Inférieur ou égal à 209.49 € | 40 € |
| B | de 209.50 € à 393.36 € | |
| C | de 393,37 € à 500.82 € | |

## Seniors en vacances 2021

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- D'autoriser Madame le Maire à signer la convention financière avec l'A.N.C.V. « Agence Nationale pour les Chèques Vacances »,

- De fixer la participation des bénéficiaires à 49 €, (non remboursable si le désistement intervient moins de 3 jours ouvrables avant la date du départ),

- D'établir sur la base de 50 personnes maximum, les conditions de prise en charge de la Ville de Chaumont, à savoir :
    - Paiement d'une partie des frais de séjour des participants, des taxes de séjour, des frais de dossier et autres prestations inhérentes à ces vacances,
    - prise en charge de la totalité du coût du transport,

- paiement des frais de séjour des deux accompagnateurs chargés d'assurer l'encadrement,

- D'autoriser Madame le Maire à signer tous documents concernant ce projet.

## Convention d'objectifs et de moyens à conclure entre la Ville de Chaumont et les Ateliers Roux Champion pour l'année 2020

Le montant de la subvention et de l'aide en nature étant supérieur à 23 000 €, une convention doit donc être établie entre la ville de Chaumont et les Ateliers Roux Champion.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'approuver la convention d'objectifs et de moyens à conclure avec les Ateliers Roux Champion et d'autoriser Madame le Maire à signer celle-ci.

## Convention d'objectifs et de moyens à conclure entre la Ville de Chaumont et le Théâtre de l'Arche pour l'année 2020

Le montant de la subvention et de l'aide en nature étant supérieur à 23 000 €, une convention doit donc être établie entre la ville de Chaumont et le Théâtre de l'Arche.

Le Conseil municipal décide, à raison de 34 voix pour et 1 non-participation au vote (Catherine PAZDZIOR- VIGNERON), d'approuver la convention d'objectifs et de moyens à conclure avec le Théâtre de l'Arche et d'autoriser Madame le Maire à signer celle-ci.

## Adhésion de la Ville de Chaumont aux associations "LE MUR OBERKAMPF" et "WONDERWALL"

Le Conseil municipal décide :

- à l'unanimité, d'accepter le principe d'adhésion de la Ville aux associations le MUR Oberkampf pour un montant de 25 € pour l'année 2020 ;
- à raison de 34 voix pour et 1 non-participation au vote (Karine COLOMBO) d'accepter le principe d'adhésion à l'association WONDERWALL pour un montant de 15 € pour l'année 2020 ;
- à l'unanimité, de verser les cotisations correspondantes pour l'année 2020.

## Constitution du comité "graphisme dans la Ville" et désignation de ses membres

Le Conseil municipal décide :

- de valider les principes de composition du comité à savoir :
  * Trois représentants issus du Conseil Municipal,
  * Trois représentants des services concernés de la Collectivité (la Directrice des Politiques Culturelles, le Chef de Projet « Cœur de Ville », le Directeur de la Politique de la Ville),
  * Cinq personnalités qualifiées (un représentant du Signe, l'Architecte des bâtiments de France, un architecte urbaniste, un représentant du monde associatif et un représentant du réseau de création

et d'accompagnement pédagogique « Canopé »).

- à l'unanimité de ne pas recourir au scrutin secret pour ces nominations conformément aux dispositions de l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales ;

- à raison de 34 voix pour et 1 non-participation au vote (Sylvain DEMAY), de désigner les élus suivants afin de représenter la ville de Chaumont au comité « graphisme dans la Ville » :

| |
|---|
| Monsieur Paul FOURNIÉ |
| Monsieur Pierre ETIENNE |
| Monsieur Olivier CHANTIER |

Constitution du comité de sélection "Parcours graphique" et désignation de ses membres dans le cadre d'un projet de commande publique d'oeuvres d'art

Le Conseil municipal décide :
- de valider les principes de composition du comité à savoir :
  - deux représentants élus du Conseil Municipal,
  - la Directrice des Politiques Culturelles,
  - un représentant de la DRAC Grand Est,
  - un représentant de la Région Grand Est,
  - un représentant du Signe,
  - le conseiller de quartier délégué concerné.

- à l'unanimité, de ne pas recourir au scrutin secret pour ces nominations conformément aux dispositions de l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales ;

- à raison de 34 voix pour et 1 non-participation au vote (Sylvain DEMAY) de désigner les élus suivants afin de représenter de la ville de Chaumont au comité de sélection « parcours graphique » :

| |
|---|
| Madame Christine GUILLEMY |
| Monsieur Paul FOURNIÉ |

Il est également proposé que les autres membres - un habitant par quartier retenu et l'artiste expert - soient désignés par les membres du comité de sélection une fois constitué.

Conservatoire Municipal de Musique : ajout d'un nouveau tarif spécifique "atelier djembé"

Le Conseil municipal décide, à raison de 34 voix pour et de 1 abstention (Sylvain DEMAY) d'approuver le nouveau tarif spécifique ci-dessous pour l'atelier Djembé à compter de la rentrée 2020 :

| **Élèves Adultes** | | | | |
|---|---|---|---|---|
| **Discipline** | **Chaumont** | | **Extérieur** | |
| | inscrit au Conservatoire | non inscrit au Conservatoire | inscrit au Conservatoire | non inscrit au Conservatoire |
| Atelier Djembé | 49,55 € | 72,05 € | 62,20 € | 77,75 € |

## Conservatoire Municipal de Musique: remboursement des élèves en l'absence de cours de pratique instrumentale suite à la fermeture du Conservatoire Municipal

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- d'autoriser le remboursement des élèves qui n'ont pu suivre leurs cours de pratique individuelle pendant la période de fermeture du Conservatoire Municipal de Musique, à hauteur de 15% du montant de l'inscription versée pour l'année scolaire 2019-2020.

- d'autoriser le maire à prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

## Compte-rendu des actes passés par le Maire

Madame le Maire rend compte des actes qu'elle a accomplis :

- en vertu de la délibération du conseil municipal du 18 décembre 2015 et prises en application de l'article L. 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

- en vertu de l'Ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité de fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19 ;

- en vertu de la délibération du conseil municipal du 28 mai 2020 et prises en application de l'article L. 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

## Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)- Composition et désignation des membres

Le Conseil municipal :

- Approuve les principes de composition de la Commission Consultative des Services Publics Locaux comme suit :

  - 12 membres désignés parmi les membres du conseil municipal
  - 9 associations locales chacune représentée par un membre

- Décide, à l'unanimité, de ne pas recourir au scrutin secret pour ces nominations conformément aux dispositions de l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales

- Décide, à raison de 34 voix pour et 1 non participation au vote (Sylvain DEMAY), de désigner les conseillers municipaux suivants au sein de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL):

| **Douze représentants du Conseil municipal** |
|---|
| Madame Nelly BOUSSARD |
| Monsieur Olivier CHANTIER |
| Monsieur Nabil CHAOUI |
| Monsieur Pierre ETIENNE |
| Madame Isabelle FENAUX-MILLOT |
| Monsieur Paul FOURNIÉ |

| |
|---|
| Monsieur Gérard GROSLAMBERT |
| Monsieur Arnaud LAMOTTE |
| Madame Dorcas NOU |
| Monsieur Joris PIERRET |
| Monsieur Frédéric ROUSSEL |
| Madame Catherine SFEIR –LAVIGNE |

- Décide, à raison de 34 voix pour et 1 non participation au vote (Sylvain DEMAY), de nommer les 9 associations désignées ci-après au sein de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) :
    - Association FO Consommateurs
    - Association Chaumont Nature
    - Fédération pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
    - Association des Paralysés de France
    - Association Comité Rochotte
    - Association de parents d'élèves FCPE
    - Association de parents d'élèves PEEP
    - Union Départementale des Associations Familiales
    - Maison des Jeunes et de la Culture Chaumont

## Commission communale d'accessibilité (CCA)- Désignation des représentants de la commune

Le conseil municipal :

- décide, à l'unanimité, de ne pas recourir au scrutin secret pour ces nominations conformément aux dispositions de l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales ;

- décide, à raison de 34 voix pour et 1 non-participation (Sylvain DEMAY) de désigner les élus suivants pour représenter la ville de Chaumont au collège des représentants de la commune au sein de la commission communale d'accessibilité :

| **Représentants de la commune** |
|---|
| Madame Nelly BOUSSARD |
| Madame Lise COURTOIS |
| Monsieur Pierre ETIENNE |
| Monsieur Christophe FISCHER |
| Madame Morgane LENGRAND |
| Madame Marie Christine MURGIDA |
| Monsieur Frédéric ROUSSEL |

- prend acte que la désignation des membres relevant des autres collèges de la Commission communale d'accessibilité (CCA) sera arrêtée par le Maire conformément aux dispositions de l'article L.2143-3 du Code général des collectivités territoriales.

## Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)- Désignation des représentants de la commune

Le conseil municipal décide :

- à l'unanimité, de ne pas recourir au scrutin secret pour ces nominations conformément aux dispositions de l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales ;

- à raison de 34 voix pour et 1 non-participation (Sylvain DEMAY) de désigner les élus suivants afin de représenter la Ville de Chaumont à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées :

| **Membres titulaires** |
|---|
| Madame Isabelle FENAUX-MILLOT |
| Madame Catherine SFEIR-LAVIGNE |
| Madame Christine GUILLEMY |
| Monsieur Didier COGNON |

| **Membres suppléants** |
|---|
| Monsieur Pierre ETIENNE |
| Monsieur Arnaud LAMOTTE |

Commission Intercommunale des Impôts Directs- Désignation des membres

Le conseil municipal décide :

- à l'unanimité, de ne pas recourir au scrutin secret pour ces nominations conformément aux dispositions de l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales

- à raison de 34 voix pour et 1 non participation au vote (Sylvain DEMAY) de soumettre à la Communauté d'agglomération de Chaumont la proposition d'élus, établie en nombre double :

| Commissaires titulaires | Commissaires suppléants |
|---|---|
| Isabelle FENAUX | Frédéric ROUSSEL |
| Catherine SFEIR | Véronique NICKELS |
| Arnaud LAMOTTE | Sylvain MUSSY |
| Franck CHEVRIER | Hervé BESA |
| Jean-Pierre PROCUREUR | Jean-Michel CUSSEY |
| Thomas BLETNER | Damien WILHELEM |
| Daniel MANCHIN | Jean-Luc CHAUMONT |
| Olivier DORE | Christophe FISCHER |
| Jean-Charles GILLET | Béatrice JELHE |
| Sebastien VIEUX | François DEULCEUX |

Office des Aînés chaumontais et brottais- Désignation des représentants de la commune

Le conseil municipal décide :

- à l'unanimité, de ne pas recourir au scrutin secret pour ces nominations conformément aux dispositions de l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales

- à raison de 34 voix pour et 1 non participation au vote (Sylvain DEMAY) de désigner les élus suivants pour représenter le Conseil municipal au conseil d'administration de l'Office des Aînés chaumontais et brottais :

| Représentants |
|---|
| Madame Michèle LEMAIRE |
| Madame Marie Christine MURGIDA |

Maison des adolescents de la Haute-Marne- Désignation d'un représentant de la commune au sein du comité d'animation

Le conseil municipal décide :

- à l'unanimité, de ne pas recourir au scrutin secret pour ces nominations conformément aux dispositions de l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales

- à raison de 34 voix pour et 1 non participation au vote (Sylvain DEMAY) de désigner les élus suivants pour représenter la ville de Chaumont au comité d'animation de la Maison des Adolescents de la Haute- Marne :

| Représentant au sein du comité d'animation |
|---|
| Madame Karine COLOMBO |

## AMORCE- Désignation des représentants de la commune

Le conseil municipal décide :

- à l'unanimité, de ne pas recourir au scrutin secret pour ces nominations conformément aux dispositions de l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales

- à raison de 34 voix pour et 1 non participation au vote (Sylvain DEMAY) de désigner les élus suivants afin de représenter la ville de Chaumont au sein de l'assemblée générale de l'association AMORCE :

| **Délégué titulaire** | **Délégué suppléant** |
|---|---|
| Monsieur Pierre ETIENNE | Monsieur Olivier DORE |

## Association Syndicale Libre du Bois des Barres- Désignation du représentant de la commune

Le conseil municipal décide :

- à l'unanimité, de ne pas recourir au scrutin secret pour ces nominations conformément aux dispositions de l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales

- à raison de 34 voix pour et 1 non participation au vote (Sylvain DEMAY) de désigner les élus suivants afin de représenter la Ville de Chaumont à l'Association Syndicale Libre du Bois des Barres :

| **Un représentant** |
|---|
| Monsieur Olivier DORE |

## Association des communes forestières de Haute- Marne- Désignation des représentants de la commune

Le conseil municipal décide :

- à l'unanimité, de ne pas recourir au scrutin secret pour ces nominations conformément aux dispositions de l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales

- à raison de 34 voix pour et 1 non participation au vote (Sylvain DEMAY) de désigner les élus suivants afin de représenter la Ville de Chaumont à l'association des communes forestières de Haute-Marne :

| **Membres titulaires** |
|---|
| Monsieur Olivier DORE |
| Monsieur Jean Claude LABÂCHE |
| **Membre suppléant** |
| Monsieur Christophe FISCHER |

Fait à Chaumont, le
Le Maire,

CHRISTINE GUILLEMY
2021.01.21 14:58:45 +0100
Ref:20210114_164515_1-5-O
Signature numérique
le Maire

Christine GUILLEMY